



Enquête sur la fraude dans les entreprises en France, en Europe et dans le monde*

Édition 2005



Édito

C'est avec grand plaisir que je vous présente l'édition 2005 de l'enquête de PricewaterhouseCoopers sur la fraude en France, en Europe et dans le monde. Réalisée par TNS-Emnid en Allemagne et en collaboration avec l'Economy and Crime Research Center of Martin Luther University Halle-Wittenberg, cette enquête repose sur des entretiens avec les représentants de plus de 3 600 entreprises réparties dans 34 pays dont 150 sociétés françaises. Elle nous a permis d'analyser en profondeur et de manière comparative l'impact de la fraude et son évolution en France, en Europe et dans le monde, ainsi que par rapport aux résultats de notre étude 2003.

La fraude constitue un enjeu et une menace importante et croissante pour les entreprises. Ses impacts financiers sont lourds, en particulier en France, avec des conséquences sur la réputation des entreprises et la conduite de leurs affaires.

Il semble paradoxalement que les entreprises se reposent sur les récents progrès en matière de détection et qu'elles sous-estiment le risque à venir.

L'analyse des informations recueillies dans cette enquête sur le profil des fraudeurs et sur l'augmentation des cas relevés doit inciter les entreprises à ne pas relâcher leurs efforts ni leur vigilance. Elles doivent en outre poursuivre les actions de prévention afin de réduire la fréquence et le volume des fraudes.

Dominique Perrier
associée responsable
du département Litiges & investigations
de PricewaterhouseCoopers en France



La fraude, un risque croissant mais encore sous-estimé

47 % des entreprises françaises ont été victimes d'actes de criminalité économique au cours des deux dernières années contre 43 % il y a deux ans. Ce pourcentage est supérieur à la moyenne constatée en Europe de l'Ouest (42 %), mais aussi à celle constatée dans le monde (45 %). A noter cependant que l'augmentation s'est stabilisée par rapport à celle constatée sur la période 2001-2003, car ce pourcentage n'était, lors de l'enquête réalisée en 2001, que de 26 % en France.

Cette augmentation des actes de fraude subis est expliquée par une meilleure capacité de détection dans les entreprises. On peut aussi supposer que les récents dispositifs législatifs spécifiques mis en application, tels que la Loi sur la Sécurité Financière en France, ont joué un rôle à travers le renforcement du contrôle interne.

Si l'on analyse les natures de fraudes les plus fréquentes, il

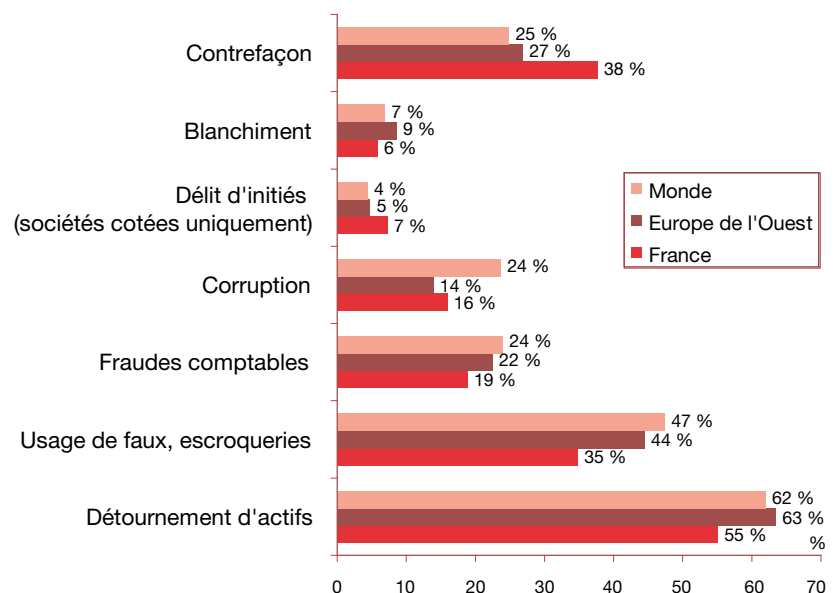
s'avère que le détournement d'actifs est la première catégorie en France (55 % contre 43 % dans notre enquête 2003), suivi par la contrefaçon (38 % ; 20 % en 2003). Viennent ensuite les fraudes liées à l'usage de faux ou aux escroqueries (35 %, non mesuré en 2003), les fraudes comptables (19 % ; 17 % en 2003) et la corruption (16 % ; 17 % en 2003). La contrefaçon est plus répandue en France qu'en Europe de l'Ouest

(27 %) et dans le monde (25 %), vraisemblablement du fait de l'importance du secteur français du luxe.

De manière générale, comme lors de l'étude précédente, on relève que plus la taille de l'entreprise est importante, plus le risque de fraude est élevé.

En effet, l'étude mondiale indique que les plus grandes entreprises enregistrent jusqu'à trois fois plus

Types de fraudes rencontrées





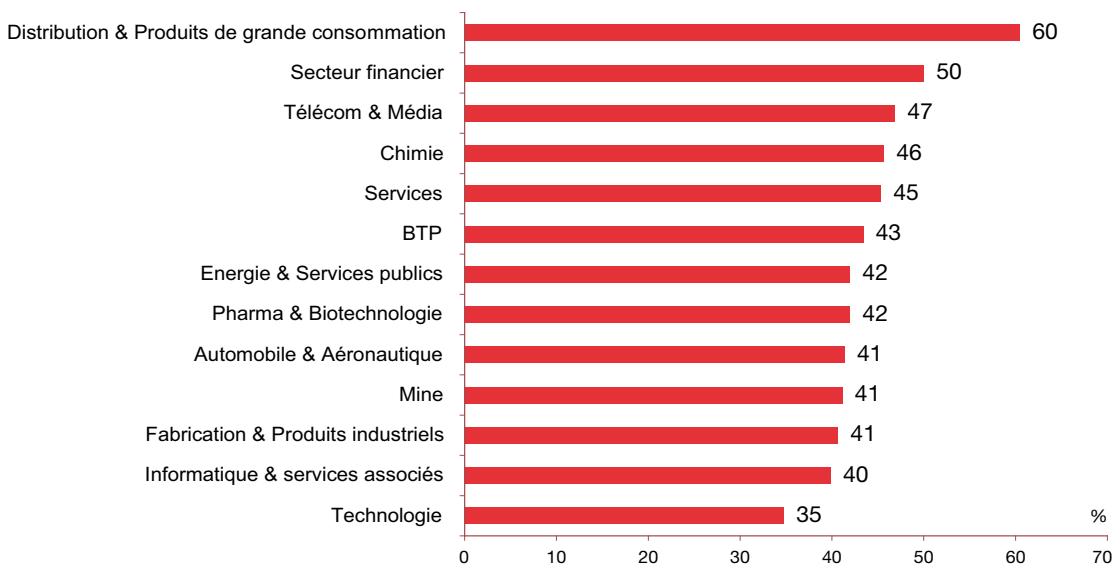
de fraudes que les entreprises de moins de 200 salariés. Ainsi, le nombre plus élevé d'employés et le sentiment d'anonymat dans les grandes entreprises augmentent le risque de fraude. En France, le nombre de fraudes subies sur la période est de six en moyenne (contre sept en Europe de l'Ouest et huit dans le monde entier).

Aucun secteur n'est épargné et le taux de cas de fraude varie selon les secteurs de 35 % à 60 %. Au regard de l'étude globale, le plus touché est le secteur de la distribution et des produits de grande consommation, avec 60 % de cas de fraude, qui a détrôné le secteur financier de sa première position constatée lors de l'étude 2003 (50 % de cas de fraude en 2005). Ils sont suivis du secteur télécommunications et média (47 %).

Néanmoins, il semble que le risque de fraude reste sous-estimé par les entreprises : en effet, 58 % des entreprises françaises interrogées pensent qu'elles ne vont probablement pas subir de fraude dans les cinq ans à venir, alors que seulement 20 % estiment que le risque de survenance est probable.

Ce dernier sentiment est partagé par également 20 % des entreprises en Europe de l'Ouest et dans le monde.

Victimes de fraudes par industries (monde)



Ce phénomène est d'autant plus curieux que les études 2001, 2003 et 2005 ont toujours montré une croissance de la criminalité économique.



Des coûts financiers élevés et difficiles à recouvrer, auxquels s'ajoutent des répercussions indirectes importantes

Seul le coût financier des détournements d'actifs, des escroqueries/usages de faux et des contrefaçons a été estimé dans la mesure où il est souvent difficile de valoriser des dommages induits par les autres incidents.

En France, le coût moyen d'une fraude s'élève à 5,5 millions de dol-

lars - 4,7 millions d'euros, montant largement supérieur à la moyenne en Europe de l'Ouest (2,5 millions de dollars - 2,2 millions d'euros) et dans le monde (1,7 million de dollars - 1,5 millions d'euros). En effet, on note qu'une part significative des fraudes subies en France sont inhérentes à la contrefaçon (38%) par rapport au taux observé en Europe (27%) et dans le monde (25%). Dans cette catégorie de fraude, la perte financière est en moyenne de 9,7 millions de dollars - 8,2 millions d'euros en France,

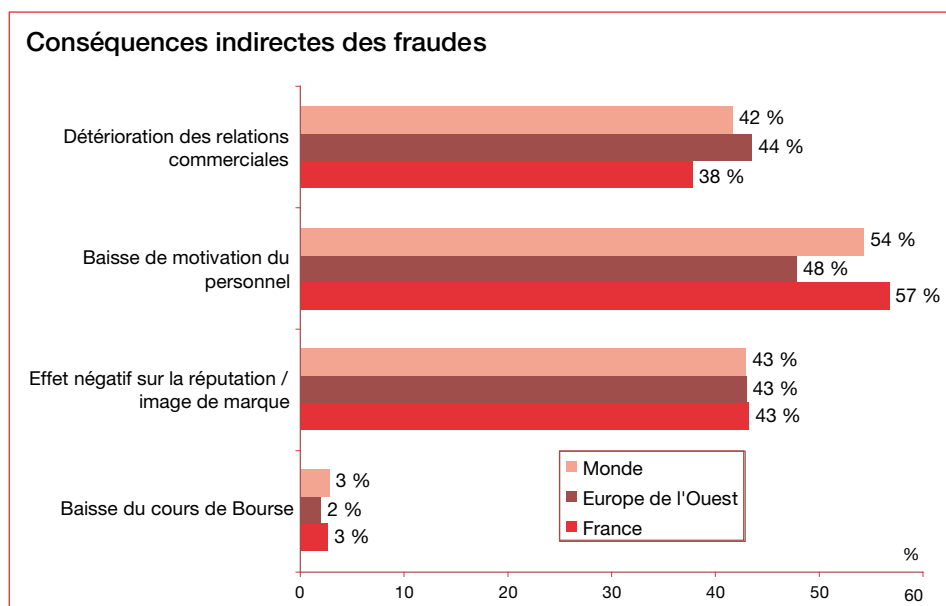
contre seulement 3,6 millions de dollars - 3,1 millions d'euros en Europe de l'Ouest et 1,9 million de dollars - 1,6 millions d'euros dans le monde.

C'est le secteur pharmaceutique qui souffre le plus, au niveau mondial, avec un coût financier moyen de 3,8 millions de dollars - 3,2 millions d'euros, suivi du secteur financier (2 millions de dollars - 1,7 millions d'euros) et de la distribution (1,4 million de dollars - 1,2 millions d'euros).

Ces sommes perdues ne peuvent être totalement récupérées : toutefois, les entreprises françaises semblent « favorisées » puisque 58 % d'entre elles parviennent à récupérer plus de 60 % des pertes encourues contre seulement 36 % en 2003.

Ces résultats français sont, en outre, bien meilleurs que ceux constatés en Europe de l'Ouest et dans le monde (47 %), comme nous l'avons déjà constaté en 2003.

L'étude mondiale confirme de nouveau que les entreprises dotées





d'une police d'assurance fraude ont plus de chance de récupérer plus de 60% de leurs pertes alors que celles n'ayant pas d'assurance n'en recouvrent que 35 %.

Les conséquences indirectes des fraudes les plus citées sont la dégradation des relations commerciales, de l'image de marque et de la réputation ou encore la perte de motivation du personnel. On note que 37 % des entreprises françaises, contre 35 % en Europe de l'Ouest et 42 % des entreprises dans le monde déclarent avoir subi des dommages immatériels en plus de la perte financière. Ces conséquences indirectes sont encore plus importantes lorsque la fraude est révélée au public.

Des efforts à poursuivre en matière de détection

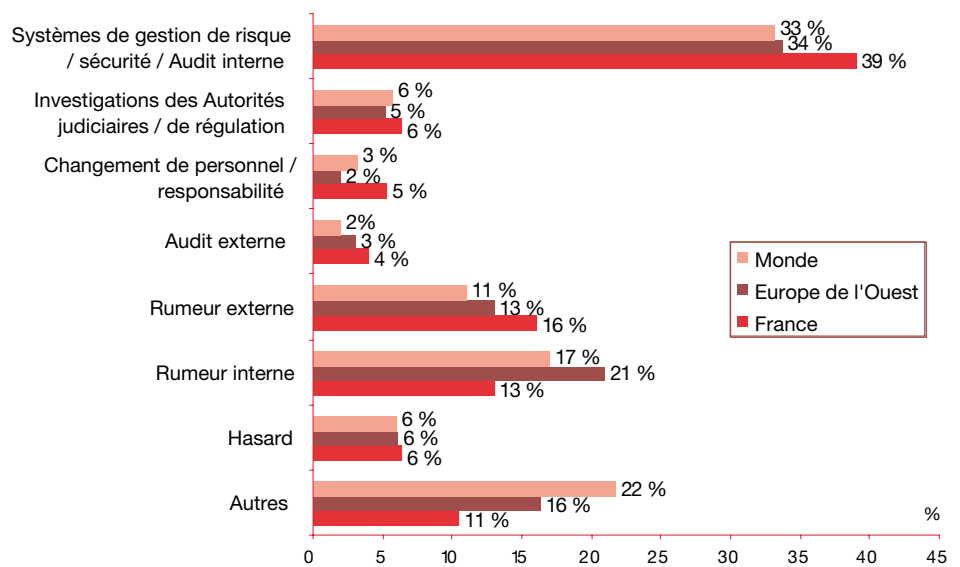
L'efficacité des modes de détection des fraudes est liée à la catégorie à laquelle appartiennent les fraudeurs. Ainsi, selon l'étude globale, lorsque l'auteur est interne à l'entreprise, les fraudes ont souvent été découvertes à travers l'audit interne ou révélées par des rumeurs internes. A contrario, si le

fraudeur est externe à l'entreprise, les systèmes de gestion de risques et de sécurité sont les moyens les plus efficaces pour détecter la fraude. Dans ce dernier cas, la rumeur externe est aussi une source de détection importante.

Les entreprises françaises semblent bien positionnées puisque leur taux de détection grâce aux systèmes de gestion des risques apparaît plus élevé qu'en Europe de l'Ouest ou dans le monde. Il ne faut donc pas sous-estimer l'im-

portance de la mise en place d'un système de contrôle interne efficace. Ces différents phénomènes s'expliquent vraisemblablement par la prise de conscience des risques par les entreprises ainsi que par le développement des systèmes de prévention et de détection au cours de ces deux dernières années. Des efforts restent toutefois nécessaires dans les entreprises françaises puisque 35 % des fraudes sont encore détectées par hasard ou par des rumeurs internes ou externes.

Comment la fraude a-t-elle été détectée ?





En France, la majorité des entreprises mènent une investigation interne (76 %) et informent le conseil d'administration (65 %). Il en est de même en Europe de l'Ouest et dans le monde. De plus, un nombre très élevé d'entreprises dans le monde mandatent des investigations externes (64 %) et informent les autorités judiciaires (68 %).

41 % des fraudeurs ont été condamnés en France contre 34 % en Europe de l'Ouest et 29 % dans le monde. La sanction la plus fréquente est le licenciement (43 %) lorsqu'il s'agit de salariés de l'entreprise. Concernant les auteurs externes à l'entreprise, ils ont fait l'objet de poursuites en action civile (35 %) et/ou en action pénale (61 %). Le taux de mise en jeu d'actions pénales en France est plus important qu'en Europe de l'Ouest (53 %) et dans le monde (51 %), ce qui explique le pourcentage plus élevé des condamnations.

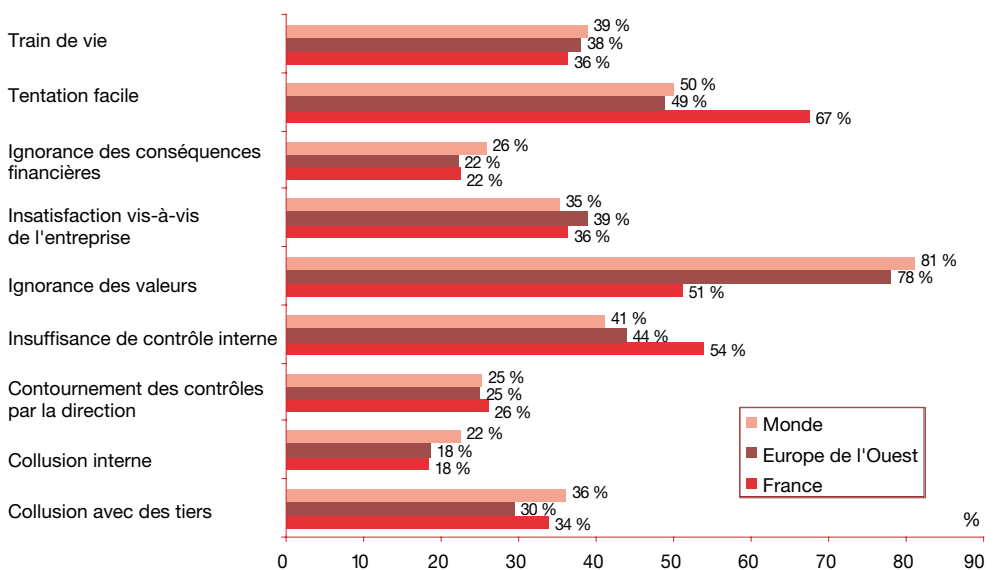
Le profil des fraudeurs

L'étude 2005 a été axée sur l'analyse du profil des fraudeurs pour les actes les plus importants relevés au cours des dernières années. En France, 47 % des fraudeurs sont des salariés de l'entreprise, dont 20 % appartiennent au top management. L'âge moyen est de 41 ans et dans 85 % des cas, les fraudeurs sont des hommes. Ces données sont sensiblement

les mêmes en Europe de l'Ouest et dans le monde.

Il est, de ce fait, aisé de comprendre pourquoi l'impact immatériel des fraudes peut être important, puisque la position interne du fraudeur dans l'entreprise est souvent élevée. La réalisation d'une fraude est généralement possible lorsque trois conditions sont réunies : l'existence d'une motivation ou pression, généralement

Quelles sont les motivations à commettre des fraudes ? ¹



¹ fraudes importantes commises au cours des dernières années



financière, sur les individus, l'opportunité liée à une faille de contrôle interne et la capacité du fraudeur à rationaliser son acte.

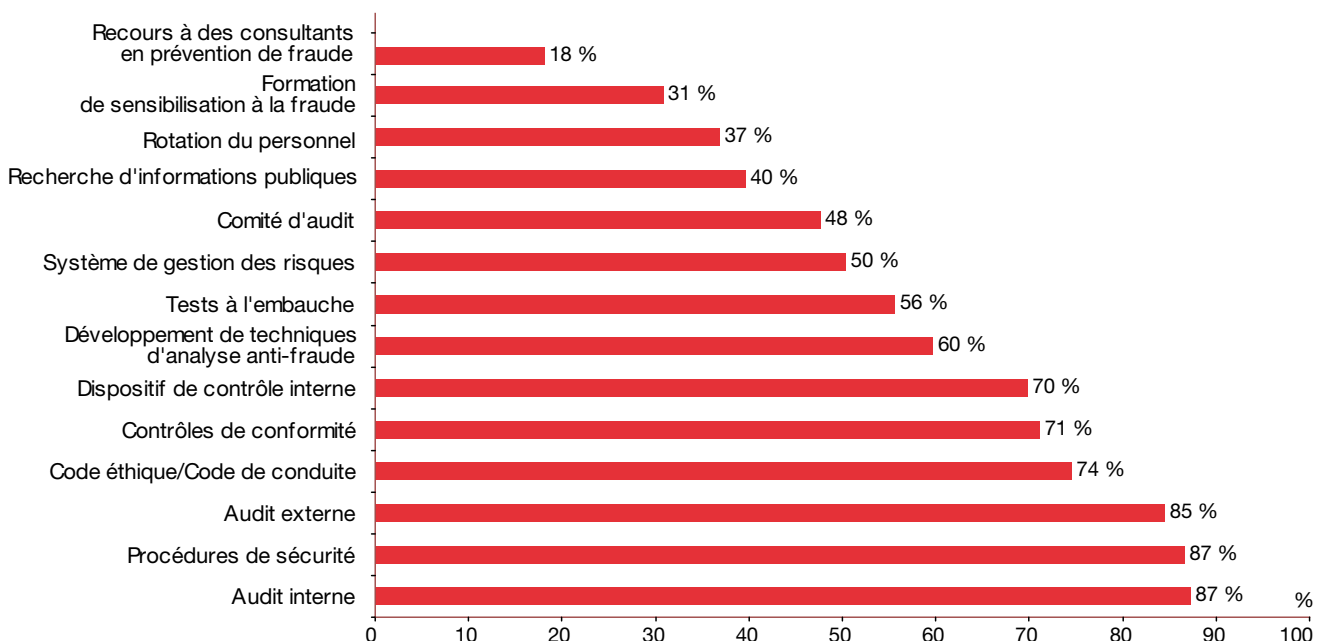
De fait, l'étude montre qu'en France, les principales raisons des fraudes sont la tentation facile (67 %), l'insuffisance de contrôle interne (54 %), un train de vie élevé (36 %) et la collusion avec

des tiers (34 %). Tandis que l'ignorance des valeurs de l'entreprise est à l'origine de 78 % de fraudes en Europe de l'Ouest et de 81 % dans le monde, ce motif ne joue que dans 51 % des cas en France.

La volonté d'accroître les dispositifs de prévention contre la fraude

La plupart des entreprises françaises ont consenti des efforts importants pour détecter et limiter les fraudes au cours des deux dernières années. 99 % des entreprises interrogées déclarent disposer de

France : mesures de préventions existantes



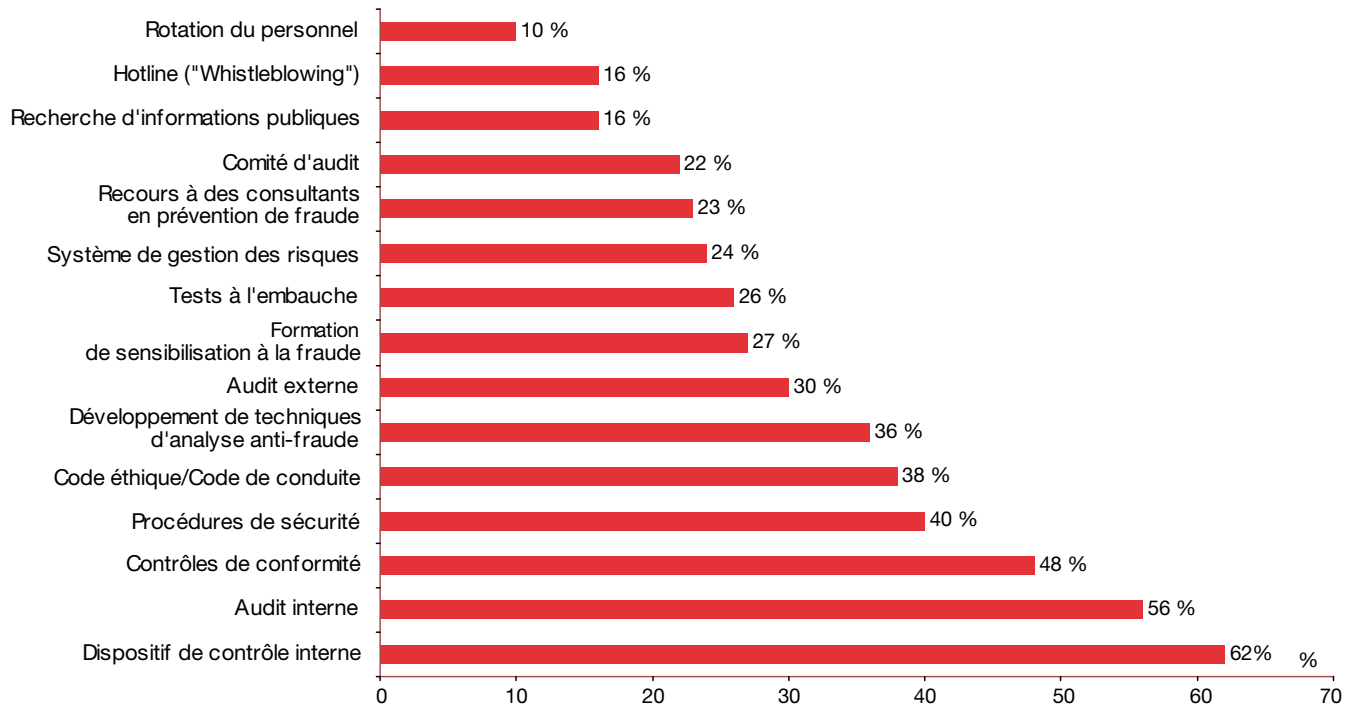


mesures de détection et de prévention des fraudes. En moyenne, huit mesures ont été mises en place. Ces chiffres sont comparables en Europe de l'Ouest et dans le monde. Aujourd'hui, de plus en plus d'entreprises s'estiment mieux armées face

à la fraude à travers leurs services d'audit interne (87 %), les audits externes (85 %), ainsi que leurs systèmes de contrôle interne (70 %). Les entreprises ont, par ailleurs, une réelle volonté d'accroître davantage la prévention, par notam-

ment le renforcement de l'audit interne (56 %), du contrôle interne (62 %) et des dispositifs de sécurité. Elles croient aussi de plus en plus en l'efficacité des codes de conduite et en la sensibilisation du personnel.

France : mesures de préventions à renforcer dans les deux ans à venir





Les systèmes de hotline (whistle blowing) restent encore marginaux en raison vraisemblablement de blocages réglementaires ou culturels selon les pays.

Enfin, des mesures telles que le recours à des experts en prévention ou l'implication des comités d'audit sont amenées à croître.

Ces mesures et leur renforcement ne peuvent qu'être encouragées même si, dans un premier temps, elles conduisent à augmenter le nombre et la valeur des fraudes identifiées : en effet, l'étude globale montre que lorsqu'une entreprise a mis en place plus de cinq contrôles préventifs, elle aura 51 % de chance de détecter des fraudes, en détectera neuf en moyenne pour un coût moyen de 2,449 millions de dollars - 2,078 millions d'euros récupérés à hauteur de 52 %. Une société

avec trois contrôles préventifs en moyenne verra ces chiffres tomber respectivement à 39 %, 6 fraudes, 812 000 dollars - 689 000 d'euros et 43 %. Il est toutefois vraisemblable que ces différences soient également liées à la taille des entreprises puisque les plus grandes ont tendance à se doter de plus de moyens de prévention que les plus petites.

Ces chiffres montrent aussi que nous ne voyons peut-être aujourd'hui que la partie immergée d'un iceberg. C'est pourquoi la relative sécurité ressentie par les entreprises et évoquée ci-dessus quant au risque de fraude futur nous paraît illusoire : nous pensons que c'est à travers le renforcement de la prévention et l'analyse rigoureuse des fraudes passées que les entreprises obtiendront une meilleure maîtrise de ce risque.



Description de la population sondée

Dans le cadre de cette étude réalisée par TNS-Emnid en Allemagne, en collaboration avec le « Economy and Crime Research Center - Martin Luther University Halle-Wittenberg », 3 634 entretiens ont été menés de mai à septembre 2005 auprès des dirigeants d'entreprises (directeur général ou financier) et de personnes en charge de la détection et/ou de la prévention des fraudes selon la répartition suivante par pays.

Europe de l'Ouest	1.778
Autriche	75
Belgique	77
Danemark	75
France	150
Allemagne*	400
Italie	150
Pays-Bas	151
Norvège	100
Espagne	100
Suède	75
Suisse	125
Royaume-Uni*	300

Europe Centrale / de l'Est	476
République Tchèque	75
Hongrie	75
Pologne	101
Romanie	75
Russie	75
Bulgarie	75

* Pondéré selon PIB

Amérique latine	226
Argentine	75
Brésil	75
Mexique	76

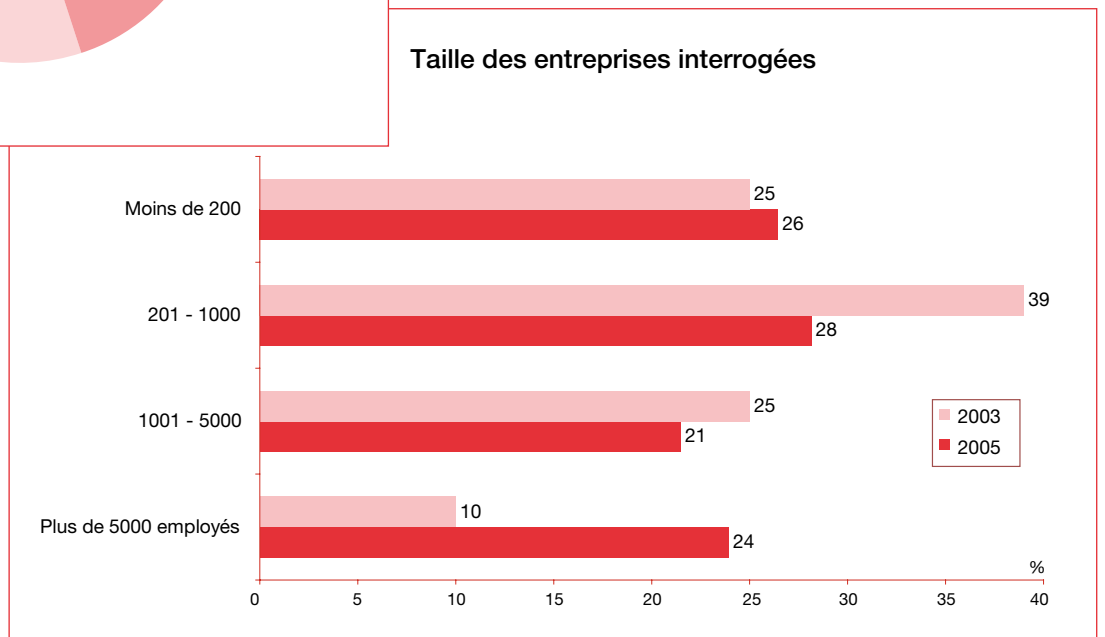
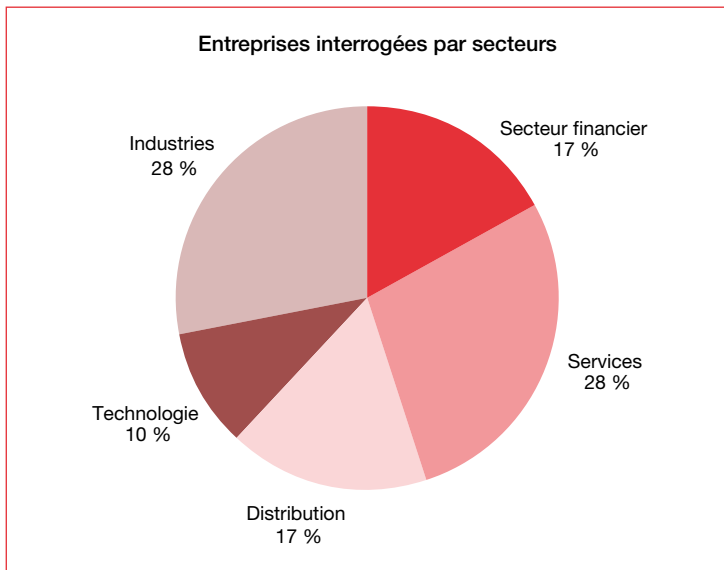
Amérique du Nord	250
Canada	100
Etats-Unis	150

Asie Pacifique	729
Hong Kong	101
Inde	75
Indonésie	75
Japon	101
Malaisie	100
Thaïlande	101
Singapour	75
Australie	101

Afrique	175
Afrique de l'Est (Kenya, Tanzanie)	75
Afrique du Sud	100



La répartition par secteur puis par taille des entreprises interrogées dans le monde est la suivante :



Litiges & investigations

Dominique Perrier
dominique.perrier@fr.pwc.com
01 56 57 80 17

Jean-Louis Di Giovanni
jean-louis.di.giovanni@fr.pwc.com
01 56 57 12 57

Crystal Park
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

PRICEWATERHOUSECOOPERS 

www.pwc.fr/advisory

**Litiges & investigations :
une offre de services de
PricewaterhouseCoopers**

La bonne marche et les résultats de votre entreprise risquent-ils d'être affectés par un litige complexe mondial ?

Soupçonnez-vous l'existence d'irrégularités dans l'un de vos services ?

Vous venez de subir un important sinistre : êtes-vous en mesure d'en gérer les conséquences opérationnelles et financières ?

De plus en plus souvent, les acteurs de la vie économique et sociale sont confrontés en France ou à l'étranger à des situations telles que des remises en cause de clauses contractuelles, des actes de malveillance, des sinistres significatifs, un désaccord financier suite à une acquisition...

Or, les entreprises ne disposent pas toujours du temps, des compétences ou des technologies nécessaires à la résolution optimale de ces litiges, alors que leur coût financier peut être significatif et même destructeur de valeur.

**Une offre complète de
services pour la sauvegarde
des actifs de l'entreprise**

Le département Litiges & investigations de PwC, créé en 1999, est intégré à un réseau mondial de 1 500 experts, dont 200 en Europe.

Ses interventions consistent à évaluer les impacts financiers de ces situations de crise et à accompagner ses clients dans la mise en œuvre de solutions permettant de limiter leurs risques et leurs pertes. La gestion des litiges, les investigations et l'assistance à la gestion des sinistres sont les trois domaines d'expertise du département Litiges et investigations.

Gestion des litiges

- Accompagnement de l'entreprise, en collaboration avec ses avocats, dans l'évaluation des impacts financiers du litige et dans l'analyse des problèmes comptables : litiges commerciaux, post-acquisition et propriété intellectuelle.
- Procédures amiables, contentieuses et arbitrages.

Investigations

- Recherche et mise en évidence d'irrégularités pouvant avoir été commises au sein d'une société.
- Reconstitution des schémas d'opérations frauduleuses, collecte des preuves en vue d'éventuelles poursuites judiciaires, évaluation des impacts financiers et assistance à la récupération des actifs détournés.
- Analyse et conseil en vue de la prévention de fraudes.

**Assistance à la gestion
de sinistres**

- Détermination, évaluation et suivi des demandes d'indemnisation auprès d'un assureur, réassureur ou captive, suite à une analyse détaillée de la couverture offerte par la police d'assurance, ainsi que de la nature et des circonstances exactes du sinistre (dommages matériels, retraits de produits, responsabilité civile...).
- Analyse de la couverture des risques par les contrats d'assurance : due diligences, grands projets...

